



Adoption et changement de nom

Par **nico239**, le **21/09/2014** à **00:44**

Bonjour

J'ai 54 ans été adopté par mon beau père aujourd'hui décédé.

Lors de cette adoption j'ai changé de nom (le mien plus celui de mon beau père) ce qui ne me pose pas de problème

Ma fille alors mineure a du également changer de nom.

Maintenant qu'elle est majeure elle voudrait récupérer son nom simple c'est à dire le mien sans adjonction de celui de mon beau père qu'elle n'a jamais vu ni connu.

Quelle est tout simplement la marche à suivre pour elle?

Merci

Par **domat**, le **21/09/2014** à **10:22**

bjr,

le principe est qu'une personne ne peut pas changer de nom de famille donné par ses parents à sa naissance.

le changement de nom de famille n'est possible, hors les cas de modification de filiation, que pour des motifs légitimes.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml>

cdt